



PLAN DE FORMATION

Edition du 01.05.2026

Objectifs du bilan de compétences

Selon votre situation personnelle, un bilan peut revêtir différents objectifs : faire un état des lieux, reprendre confiance en soi, construire son projet, préparer une transition professionnelle ou une reconversion...

Comme définis dans le code du travail, il s'agit de pouvoir analyser vos compétences personnelles et professionnelles, vos aptitudes et vos motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Modalités

Objectif : Le bilan de compétences est réalisé par Leslie Sousbielle Layris, consultante certifiée en « Accompagnement des transitions professionnelles ». Il vise à permettre au bénéficiaire d'identifier et de clarifier ses compétences, ses intérêts professionnels et ses motivations, en vue d'élaborer un projet professionnel réaliste et cohérent.

Sont mis à dispositions du bénéficiaire tous les moyens techniques, pédagogiques et nécessaire au bon déroulement de l'accompagnement.

Le consultant s'adapte au profil, aux compétences, au parcours, aux contraintes de chaque bénéficiaire.

Contenus et méthodes :

- Entretiens individuels : Des entretiens individuels permettent au bénéficiaire de discuter de son parcours professionnel, de ses compétences, de ses intérêts et de ses aspirations. Cela dans l'objectif de pouvoir adapter l'accompagnement à chaque type de profil.
- Questionnaires et tests : L'utilisation de questionnaires et de tests psychométriques peut aider à évaluer les compétences, les aptitudes, les valeurs et les préférences professionnelles du bénéficiaire. Ces questionnaires et tests sont réalisés uniquement avec l'accord du bénéficiaire.
- Exercices d'exploration et de réflexion : Des exercices d'exploration et de réflexion peuvent être proposés pour aider le bénéficiaire à mieux se connaître et à identifier ses forces, ses faiblesses et ses motivations. Ces exercices sont réalisés uniquement avec l'accord du bénéficiaire.

- Analyse documentaire : L'analyse de documents tels que des CV, des lettres de motivation, des évaluations de performance antérieures, des certificats de formation, etc., peut fournir des informations utiles sur le parcours professionnel du bénéficiaire.

- Mises en situation professionnelle : Des mises en situation professionnelles, telles que des jeux de rôle ou des simulations, peuvent être utilisées pour évaluer les compétences comportementales du bénéficiaire dans des contextes professionnels spécifiques.

- Exploration des métiers et des secteurs d'activité : L'exploration des métiers et des secteurs d'activité peut aider le bénéficiaire à mieux comprendre les possibilités de carrière qui s'offrent à lui et à identifier les opportunités correspondant à ses compétences et à ses intérêts.

Ces moyens pédagogiques et techniques peuvent être adaptés en fonction des besoins et des préférences du bénéficiaire. L'objectif est d'offrir un accompagnement personnalisé et efficace pour permettre au bénéficiaire de clarifier ses objectifs professionnels et de mettre en œuvre un plan d'action pour les atteindre.

À l'issue du bilan de compétences, un document de synthèse sera remis au bénéficiaire, résumant les principales conclusions et recommandations issues du processus. Cette synthèse est confidentielle, transmise uniquement au bénéficiaire et sous son accord seulement transmise à des tiers.

Une séance de restitution sera organisée pour discuter des résultats avec le bénéficiaire et éventuellement élaborer un plan d'action pour la suite.

Le bénéficiaire dispose de la possibilité de réaliser un entretien de suivi 6 mois après la conclusion du bilan de compétence. Cet entretien est gratuit, unique et volontaire.

Modalités d'accès : Aucun prérequis n'est nécessaire pour la réalisation du bilan de compétence.

Salarié du secteur privé, demandeur d'emploi, travailleur non salarié, agent public fonctionnaire ou contractuel, futur retraité...

Selon votre situation personnelle, votre planning, vos contraintes... nous définirons ensemble les moyens et le bilan qui vous conviendront le mieux. Les rendez-vous peuvent avoir lieu en semaine, du lundi au vendredi entre 10h00 et 19h00 : En distanciel, via Teams, Zoom, Google...

Modalités d'accueil : L'outil de visio conférence et l'heure des séances seront convenus d'un commun accord entre les parties lors du rendez-vous découverte. Un mail récapitulatif sera envoyé avec les dates de rendez-vous. Un rappel par mail avec le lien de la réunion sera envoyé 24h avant notre rendez-vous.

Délais d'accès : L'accompagnement pourra débuter 14 jours après la signature de votre convention. La date et l'heure de notre première séance seront fixés lors de la signature de votre convention.

Le bilan de compétences se déroulera à distance sur une période de 3 mois maximum, comprenant un nombre de 6 à 9 séances individuelles de 2H, cette variation est fonction de la formule choisie.

Les séances se tiendront au rythme d'une séance par semaine/quinzaine, selon un planning convenu entre le vous et moi à l'issue du rendez-vous découverte.

Accessibilité aux personnes handicapées : Un rendez-vous téléphonique est nécessaire pour chaque profil, ceci dans le but d'adapter au mieux l'accompagnement en fonction des besoins de chacun. Leslie Sousbielle Layris se

réserve le droit de faire appel à un spécialiste de AGEFIPH pour assurer le bon déroulement de l'accompagnement ou pour vous rediriger sur un professionnel compétent si nécessaire.

Les logiciels de tests sont adaptés aux situations PMR.

Si un rendez-vous physique est jugé utile et nécessaire, il pourra avoir lieu dans un espace de co-working accessible aux personnes à mobilité réduite.

Modalités de suivi et d'évaluation

Tout au long de l'accompagnement, une attestation de présence est signée au fur et à mesure des séances par le bénéficiaire pour justifier son assiduité.

Des points de synthèses et récapitulatifs, exercices, tests et/ou outils peuvent être utilisés pendant l'accompagnement, dans l'objectif d'une bonne compréhension et mise en oeuvre des objectifs grâce à l'auto-évaluation.

Des bilans d'étape grâce aux outils de réflexion, d'introspection ou d'exploration permettent l'évaluation des compétences et savoirs acquis ou non. Ils interviennent à la suite de chaque étape : analyse de parcours professionnel / intérêts et motivation / l'analyse des compétences / l'ouverture des champs des possibles. Ils sont réalisés lors de nos séances ou en inter-séance selon les besoins du bénéficiaire de façon conjointe ou individuelle.

Une synthèse globale du bilan de compétences sera remise lors de la clôture du bilan en dernière séance, ainsi qu'un questionnaire de satisfaction envoyé via GoogleForms. Un entretien de suivi sera proposé dans les 6 mois après la fin de l'accompagnement, un second questionnaire sera également envoyé via GoogleForms.

Un certificat de réalisation est également fourni en fin de bilan.

Bon à savoir :

Si vous souhaitez réaliser votre bilan en dehors de votre temps de travail, votre employeur n'a pas besoin d'être informé de votre démarche.

Si vous souhaitez réaliser votre bilan sur votre temps de travail, il vous faudra informer votre employeur et obtenir son accord.

Le travail réalisé dans le cadre du bilan reste dans tous les cas confidentiel. La transmission des informations du bilan de compétences est soumise à l'accord du bénéficiaire.

Déroulement du bilan de compétences

● **### Phase 1 : Entretien Préliminaire**

Objectifs :

- Clarifier les attentes et les besoins du participant.
- Définir les modalités de déroulement du bilan.
- Établir une relation de confiance entre le participant et le conseiller.

Activités :

- Entretien initial : Discussion pour comprendre les motivations du participant, ses attentes, et son contexte professionnel actuel.

- Présentation du bilan : Explication des étapes, des outils utilisés et des objectifs du bilan de compétences.

- **### Phase 2 : Investigation**

Objectifs :

- Analyser le parcours professionnel et personnel du participant.

- Identifier les compétences, les aptitudes et les motivations.

- Explorer les pistes de développement et de reconversion professionnelle.

Activités :

1. Analyse du Parcours Professionnel :

- Évaluation des expériences : Étude des différents postes occupés, des missions réalisées, et des compétences développées.

- Identification des réussites et des difficultés : Utilisation différentes méthodes ou exercices telle que la méthode STAR (Situation, Tâche, Action, Résultat) pour analyser les réalisations.

2. Auto-évaluation et Tests :

- Tests psychométriques : Pour évaluer les aptitudes cognitives, les traits de personnalité et les préférences professionnelles.

- Questionnaires de compétences : Pour identifier les compétences techniques, comportementales et transversales.

3. Analyse des Intérêts et des Motivations :

- Inventaire des intérêts professionnels : Utilisation de tests comme le RIASEC pour identifier les intérêts professionnels.

- Analyse des motivations : Discussion sur les valeurs, les aspirations et les objectifs de carrière.

4. Identification des Compétences Transférables :

- Matrice de compétences : Pour comparer les compétences actuelles avec celles requises pour les postes cibles.

- Feedback 360° : Recueil des perceptions des compétences du participant par ses collègues, supérieurs et subordonnés, entourage...

5. Ouverture du champs des possibles

- Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles

- Réflexion autour de la pertinence du ou des projets identifiés

-Cohérence avec les aspirations et compétences identifiées précédemment

-Confrontation au marché : réalisation d'enquêtes métier, prise d'information sur les débouchés, l'accessibilité des pistes identifiées (niveau, expériences, formation)

- Identification des organismes à mobiliser au besoin : organisme de formation, d'accompagnement à la création d'entreprise, ...

- Réalisation d'un plan d'action

- **### Phase 3 : Conclusion**

Objectifs :

- Valider le projet professionnel et le plan d'action.

- Préparer la mise en œuvre du projet.

Activités :

1. Entretien de Clôture :

- Présentation des conclusions : Discussion sur les résultats du bilan et le projet professionnel défini.

- Validation du plan d'action : Confirmation des étapes à suivre et des ressources nécessaires.

2. Remise d'un Document de Synthèse :

- Rapport de bilan de compétences : Document récapitulatif incluant les analyses, les conclusions et le plan d'action.

- **### Phase à 6 mois : Suivi Post-Bilan**

Objectifs :

- Accompagner le participant dans la mise en œuvre de son projet.

- Ajuster le plan d'action en fonction des évolutions.

Activités :

- Entretiens de suivi : Séance individuelle pour discuter des progrès et ajuster les actions si nécessaire.

- Support continu : Disponibilité du conseiller pour répondre aux questions et fournir des conseils supplémentaires.

Satisfaction et amélioration continue

Un questionnaire de satisfaction vous sera soumis en fin de bilan, visant à mesurer votre satisfaction concernant : la prestation et la qualité du travail proposé ; l'atteinte des objectifs et attentes exprimés en début de bilan ; votre appréciation générale ; votre retour d'expérience.

L'impact du bilan sera ré-évalué à l'issue du rendez-vous de suivi, programmé dans les 6 mois qui suivent la fin de la prestation.

Une mail vous sera envoyé dans les deux cas. Si le test n'est pas effectué dans les 24h suivant le premier mail, une relance vous sera envoyé par mail et par sms.

Ces enquêtes ont pour but l'amélioration des prestations.

Les différents bilans et les prix

	L'ELAN	L'INDISPENSABLE
RENDEZ-VOUS DECOUVERTE	Ce premier contact face à face est gratuit et sans engagement. Il permet de se rencontrer, de discuter de votre situation, de votre projet, de vos besoins et/ou de vos attentes. Cette séance d'1H nous orientera également sur le bilan qui vous convient le mieux.	
DATES ET DUREES	Bilan de 11h d'accompagnement en visio	Bilan de 14h d'accompagnement en visio
PRIX	1500 €	1700 €
MODALITES ET OUTILS	Séances individuelles et personnalisées en fonction du projet Des outils et exercices d'aide à la réflexion, accompagnement Test de RIASEC Un plan d'actions et les outils nécessaires pour sa mise en place	Séances individuelles et personnalisées en fonction du projet Des outils et exercices d'aide à la réflexion, accompagnement et coaching Des tests : RIASEC ou Profil professionnel et/ou 360° ou motivation ou émotion... Un plan d'action et les outils nécessaires pour sa mise en place
SYNTHESE	Une synthèse reprenant l'ensemble du travail réalisé ainsi que le plan d'actions établi, vous sera remis lors de la dernière séance. Celle-ci est strictement personnelle et confidentielle. Aucune donnée ne peut d'ailleurs être conservée par le prestataire de bilan au-delà d'une durée de 12 mois suivant la fin de la prestation.	

Organisme non assujetti à la TVA

Financements

- Si cette démarche relève de votre initiative personnelle, vous pouvez financer votre bilan totalement ou partiellement via votre CPF. Connectez-vous sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/> pour connaître la somme actuelle dont vous disposez. *Le décret n° 2024-394 du 29 avril 2024 relatif à la participation obligatoire au financement des formations éligibles au Compte personnel de formation, prévoit que les titulaires du CPF qui souhaitent mobiliser leurs droits doivent désormais participer au financement de leur projet de formation. Cette participation financière obligatoire, d'un montant de 103,20 € est appliquée à compter du 1er janvier 2026 pour tout achat d'une formation sur Mon Compte Formation. Pour plus d'information concernant cette participation forfaitaire, contactez-moi.*
- Autofinancement : Si vous ne disposez pas de fonds suffisants pour financer tout ou partie du bilan de compétences, un règlement par vos moyens personnels est également possible. Un devis sur-mesure vous sera proposé lors du premier rendez-vous (paiement en plusieurs fois envisageable).
- Pôle-Emploi : Vous êtes demandeur d'emploi ? Prenez contact avec votre conseiller pour bénéficier de l'Aide Individuel à la Formation (AIF-Pôle Emploi)
- Si vous êtes salarié dans le privé, et que cette démarche est à l'initiative de votre employeur, votre bilan sera pris en charge par le Plan de Développement des Compétences de votre entreprise.
- Si vous êtes agent de la Fonction Publique, d'Etat ou Territoriale : vous pouvez demander une prise en charge financière et un congé auprès de votre administration.
Si vous êtes agent de la Fonction Publique Hospitalière : vous devrez formuler votre demande auprès du Chef d'établissement, ou à l'ANFH, pour une prise en charge financière d'un bilan réalisé hors temps de travail.

CADRE LEGISLATIF ET DEONTOLOGIQUE

Les actions décrites ci-dessus seront menées par :

AMBITION | Leslie SOUSBIELLE LAYRIS - Consultante en bilan de compétences certifiée

N° de SIRET : 92834207000010 - Code APE : 8559A - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44670794467
auprès du préfet de la région Grand-Est

Le Bilan de compétences est réalisé dans le respect de la réglementation en vigueur, telle que mentionnée dans l'article L6313-4 du code du travail, ainsi que dans le décret n° 2018- 1330 du 28 décembre 2018 - art.2, et dans le respect des engagements déontologiques propres à la profession :

- Respect du consentement du bénéficiaire
- Conclusion d'une convention tripartite : Modalité de réalisation du bilan signée par le bénéficiaire, l'organisme prestataire et l'organisme financeur
- Respect du secret professionnel (art 226-13 du code pénal)
- Posture de non-jugement et de neutralité totale
- Nature et teneur des investigations : les informations demandées doivent être en lien avec l'objet du bilan
- Communication des résultats uniquement au bénéficiaire sauf avis contraire de sa part
- Propriété des résultats
- Remise d'une synthèse de bilan soumise à l'approbation du bénéficiaire
- Justificatif d'employabilité de personnels qualifiés



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
BILAN DE COMPETENCES

